

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,
 — 10 fr. pour six mois,
 — 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
 A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 24 mars.

On lit dans le *Moniteur* du 22 courant :

« L'Empereur a reçu aujourd'hui, aux Tuileries, une députation de conseillers provinciaux de la Savoie et de conseillers municipaux des villes principales, chargés de présenter à Sa Majesté les adresses de leurs concitoyens au sujet de l'annexion.

» S. M. l'impératrice assistait à cette réception, ainsi que S. A. I. le prince impérial.
 » Leurs Majestés étaient entourées des officiers et dames de service. »

Voici la réponse de l'empereur aux députés de la Savoie :

« Messieurs,

» Je vous remercie des sentiments que vous venez de m'exprimer, et je vous reçois avec plaisir. Le roi de Sardaigne ayant accédé au principe de la réunion de la Savoie et du comté de Nice à la France, je puis, sans manquer à aucun devoir international, vous témoigner ma sympathie et agréer l'expression de vos vœux. Les circonstances dans lesquelles se produit cette rectification de frontières sont si exceptionnelles que, tout en répondant à des intérêts légitimes, elles ne blessent aucun principe et par conséquent n'établissent aucun précédent dangereux.

» En effet, ce n'est ni par la conquête, ni par l'insurrection que la Savoie et Nice seront réunies à la France, mais par le libre consentement du souverain légitime appuyé de l'adhésion populaire. Aussi, tout ce qui en Europe ne cède pas à un esprit d'antagonisme d'une autre époque, regarde comme naturelle et équitable cette adjonction de territoire. L'accueil fait aux communications adressées par mon gouvernement aux puissances représentées au congrès de Vienne autorise pour la plupart d'entre elles la juste espérance d'un examen favorable.

» Mon amitié pour la Suisse m'avait fait envisager comme possible de détacher en faveur de la Confédération quelques portions de ter-

ritoire de la Savoie ; mais devant la répulsion qui s'est manifestée parmi vous à l'idée de voir démembrer un pays qui a su se créer à travers les siècles une individualité glorieuse et se donner ainsi une histoire nationale, il est naturel de déclarer que je ne contraindrai pas au profit d'autrui le vœu des populations. Quant aux intérêts politiques et commerciaux qui tiennent à la Suisse certaines parties de la Savoie, il sera facile, je crois, de les satisfaire par des arrangements particuliers.

» J'espère donc, Messieurs, pouvoir bientôt vous considérer comme membres de la grande famille française. Je tiendrai à honneur de réaliser toutes vos espérances, et l'annexion d'un pays que tant de liens rattachent à la France deviendra pour lui une nouvelle cause de prospérité et de progrès.

» En retournant au milieu de vos concitoyens, dites-leur combien j'ai été touché de la manifestation dont vous avez été les honorables organes. Il y a parmi vous tant de descendants de ces familles qui ont contribué à l'illustration de la France, dans la carrière des sciences comme dans celle des armes, que tout concourt à expliquer et à justifier l'œuvre de l'union qui se prépare. »

Le *Moniteur* a publié la lettre suivante que M. le ministre des affaires étrangères a adressée aux représentants de l'Empereur près les cours signataires de l'acte final du Congrès de Vienne :

« Paris, le 13 mars 1860.

« Monsieur,

» L'Empereur, dans son discours aux grands corps de l'Etat, à l'ouverture de la session législative, a fait connaître sa pensée dans la prévision d'un remaniement territorial considérable de l'autre côté des Alpes, et annoncé l'intention de soumettre à la sagesse et à l'équité de l'Europe une question qui n'est pas soulevée par l'ambition de la France, mais en quelque sorte posée par les événements eux-mêmes. Sa Majesté a jugé que le moment était venu de remplir cet engagement, et je m'empresse, conformément

à ses ordres, de vous mettre en mesure de communiquer nos explications au cabinet de...

» Des actes solennels, librement souscrits à la suite d'une campagne heureuse pour nos armes, ont établi de la façon la plus irréfutable que nous n'avions pas pour but un agrandissement territorial lorsque la force des circonstances nous a amenés à intervenir dans les affaires d'Italie. Si le Gouvernement impérial a pu entrevoir, dans des hypothèses d'où le désintéressement ne devait pas complètement bannir la prudence, une situation analogue à celle qui se présente aujourd'hui, il se flatte non-seulement de ne point avoir cherché à la faire naître, mais de s'être au contraire attaché, dans toutes les conjonctures, à suivre les directions les plus propres à écarter des chances de l'avenir. Les stipulations de Zurich, comme celles de Villafranca, l'excluaient entièrement. Bien que la possession de la Lombardie fortifiât le Piémont sur les Alpes, nous faisons, sans aucune hésitation, taire notre intérêt particulier, et loin de favoriser le développement d'un état de choses qui pouvait nous fournir de légitimes et pressants raisons de réclamer des garanties, nous employons, l'Europe le sait, toute notre influence à réaliser, dans leur teneur littérale, les dispositions des traités qui réservaient le maintien des circonscriptions territoriales dans le centre de l'Italie.

» Je n'ai pas à revenir aujourd'hui sur les circonstances qui ont empêché le succès de nos efforts. C'est un point que j'ai mis en lumière dans mes communications antérieures, et il me suffira de rappeler que la nécessité de nous préoccuper, avant tout et dans l'intérêt général de l'établissement d'un ordre de choses définitif dans la Péninsule a pu seule nous déterminer à rechercher dans les combinaisons différentes de celle que nous avons essayé infructueusement de faire triompher, le moyen de régler les questions pendantes. Une situation nouvelle s'imposait dès lors à notre prévoyance, et, sans nous mettre en opposition avec la politique qui a constamment inspiré les actes comme le langage de l'Empereur, nous avons néanmoins à considérer le préjudice que de nouveaux arran-

gements en Italie seraient susceptibles de porter à nos propres intérêts.

» Il est impossible de contester que la formation d'un Etat considérable, possédant à la fois les deux versants des Alpes, ne soit un événement d'une haute gravité au point de vue de la sûreté de nos frontières. La situation géographique de la Sardaigne acquiert une importance qu'elle ne pouvait avoir quand ce royaume comptait à peine quatre millions d'âmes et se trouvait refoulé en quelque sorte par tout un ensemble de conventions en dehors de la Péninsule.

» Avec un développement qui doit presque tripler sa population et ses ressources matérielles, la possession de tous les passages des Alpes lui permettrait, dans le cas où ses alliances en feraient jamais notre adversaire, d'ouvrir l'accès de notre territoire à une armée étrangère ou de troubler, avec ses seules forces, la sécurité d'une partie importante de l'Empire, en interceptant notre principale ligne de communication commerciale et militaire. Réclamer ces garanties contre une éventualité dont l'échéance, si éloignée sans doute que nous ayons le droit de la supposer, n'affaiblit point le péril, c'est simplement obéir aux considérations les plus légitimes comme aux données les plus ordinaires de la politique internationale, qui n'a pris, à aucune époque, la reconnaissance et les sentiments pour la base unique des rapports des Etats.

» Ces garanties, d'ailleurs, sont-elles faites pour porter ombrage à aucune puissance ? Ne sont-elles pas, au contraire, dans les conditions d'une juste pondération des forces, et surtout indiquées par la nature des choses, qui a placé notre système de défense au pied du versant occidental des Alpes ? — A diverses périodes de l'histoire, depuis deux siècles, notamment lorsqu'il s'est agi de régler éventuellement la succession d'Espagne, et, plus tard, quand la succession d'Autriche s'est ouverte, on a discuté des combinaisons qui étendaient les possessions du Piémont en Italie, et lui faisaient acquérir soit la Lombardie, soit d'autres territoires contigus.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 24 MARS 1860.

N° 8

UN ÉPISODE

DU

RÈGNE DE MARIE-THÉRÈSE

PAR LA VICOMTESSE DE LERCHY.

VII

LA VIE DE VARSOVIE. (Suite).

« Ne pleure donc plus, ma chère Anna, les larmes gâtent les yeux et en altèrent l'éclat. Mon Dieu, combien n'en aurais-je pas versé, si je ne m'étais répété cela tous les jours ! car tu ignores ce que j'ai souffert depuis notre séparation. Tu as le cœur si égoïste, si froid, que tu ne t'informes pas même de ce qui m'est arrivé, et tu m'appelles encore comtesse Zamoiska !

— Et n'est-ce pas là ton nom ? demanda

Reproduction interdite.

Anna en laissant retomber lentement ses mains de son visage.

— Ah ! ma chère, il y a des années que je ne m'appelle plus ainsi, reprit en riant la comtesse. Mon Dieu, le roi connaît mieux que personne la torture d'être enchaîné à quelqu'un qu'on n'aime plus ; aussi est-ce un bonheur pour nos cœurs de papillons, à nous autres Polonois, que Sa Majesté ait le pouvoir de dissoudre nos mariages. Il le fait avec la plus grande complaisance, et cela nous fournit sans cesse de nouvelles occasions de fêtes ; car tu comprends qu'on ne divorce point uniquement pour divorcer, mais aussi pour se remarier, et qu'on s'efforce d'inaugurer par des réjouissances somptueuses le bonheur d'une seconde union.

— Ainsi, tu es mariée pour la seconde fois ? dit Anna avec un sourire de tristesse.

— Oui, répondit la jeune dame en soupirant, ou plutôt j'ai été mariée deux fois, et j'en suis à mon second divorce. Mais je t'assure, Anna, qu'il n'y a point de ma faute. J'ai aimé réellement mon mari, — je parle du premier, — et je fus inconsolable quand, après six mois de mariage, il me déclara qu'il ne m'aimait plus et qu'il désirait épouser la comtesse Luwiendo. Pourtant, comme elle était ma meilleure amie, je fis bon et mine à mauvais jeu. Je l'invitai à ma villa ; et ce fut en nous promenant bras dessus bras dessous, elle, mon mari et moi, dans les allées ombragées du parc, que nous réglâmes les conditions de mon divorce. Chacun me loua de mon aimable condescendance ; tous les hommes en furent enchantés, et le prince Martin Lubomirski en conçut une si vive passion pour moi, qu'il se sépara de sa première femme pour m'offrir sa main.

— Et tu l'acceptas ?

— Quelle question ! Le prince était jeune, aimable, riche, dans les bonnes grâces du roi ; il m'aimait, je l'aimais aussi, nous fûmes donc mariés. Mais hélas ! ma chère Anna, le bonheur est toujours de courte durée, et l'amour a des ailes si légères, qu'il s'envole au moment où l'on y pense le moins. Mon second mari suivit l'exemple du premier : il me demanda le divorce, et je ne pus lui refuser ce que j'avais accordé à l'autre. C'est une abominable vengeance que ces hommes, et, à peine séparé de moi, le prince Lubomirski est déjà marié en troisième noces.

— La Pologne est perdue ! murmura tristement la comtesse. Elle succombe sous ses propres vices ! Ceux pour qui plus rien n'est sacré ne peuvent exiger qu'on respecte leurs droits. La Pologne est perdue !

— Au contraire, mon cœur, elle n'a jamais été plus heureuse, et jamais Varsovie n'a vu des fêtes plus brillantes. Je te le répète, les nombreux divorces donnent lieu à de nouvelles solennités de mariage, et le roi les favorise, ne fût-ce que pour ce motif. Chaque soir il y a bal, illuminations, mascarades, et l'on n'entend dans les palais que musique, conversations joyeuses et cliquetis de verres.

— Et pourtant tu t'es décidée à quitter Varsovie ? demanda la comtesse d'un ton de froid mépris.

— Oui, je m'y suis décidée, dit la princesse avec un soupir. Je pars pour l'Italie. Je n'aurais pas aimé à me rencontrer dès à présent à la cour avec la troisième femme du prince ; car tu conviendras toi-même, ma chère, que ce serait un peu ridicule de me trouver toujours en présence de deux hommes qui ont été mes maris tous les deux et que je verrai là avec leurs

nouvelles femmes. J'aurais été contrainte de me marier aussi une troisième fois pour jouer un tour à mes deux intidèles, et, par malheur, mon cœur s'y refusait.

— Tu ne pars donc pas pour l'Italie avec un troisième mari ? Tu voyages donc seule ?

— Non, ma chère, je voyage avec mon amant ! Oh ! Anna, il est beau, d'un e beauté enchanteresse, il peint à ravir, et l'impératrice Catherine l'a nommé son peintre de la cour. Je l'aime d'un amour sans bornes ! Ah ! tu secoues la tête orgueilleuse ! Que veux-tu, ma chère amie ; le cœur toujours vierge pour un second amour !

— Si tu l'aimes d'un amour sans bornes, que ne l'épouses-tu ?

— Puisque je te dis que c'est un artiste, et non un gentilhomme ! On aime ces gens-là, mais on ne les épouse point ! Ah ! bah, comme ils riraient, mes deux premiers maris, si je renonçais à mon titre de princesse pour devenir l'honorable épouse d'un artiste. La princesse Lubomirska tout bonnement une madame Wand ! C'est à en mourir de rire, chère comtesse ! Non, non, je vais avec lui en Italie.

— Va donc, dit la comtesse Wielopolska d'un ton rude, en se levant et en fixant ses grands yeux enflammés sur la princesse avec l'expression du plus profond mépris. Va, fille dégénérée de ta patrie dégénérée, va en Italie, porte à l'étranger notre honte et notre malheur ; ris et amuse-toi pendant que la Pologne se meurt ; jouis de ton bonheur frivole, tandis qu'elle descend au tombeau. Mais emporte le mépris de ta patrie, mépris que je t'annonce, moi, Polonoise !

Elle lui tourna le dos et sortit, la tête fièrement dressée.

La princesse la suivit des yeux avec étonne-